



Réf. Farde e-Assemblées : 2407931

N° OJ : 22

Projet d'Arrêté - Conseil du 28/06/2021

Objet : PDV 2017-2020 : convention 2020-03/2021 entre la Ville et le CPAS de Bruxelles, porteur du projet 3.4 "URE CPAS".

Le Conseil communal,

Considérant que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, via le programme Politique de la Ville finance le projet 3.4 "URE CPAS" dans le cadre du Nouveau Programme Politique de la Ville 2017-2020;

Vu l'approbation de la 3ème modification de programme PDV 2017-2020 du 20 mai 2021;

Considérant qu'un subside de 70.481,76 EUR servira à financer de 2020-03/2021 le projet 3.4 "URE CPAS";

Que ce subside est réparti comme suit :

58.481,56 EUR en frais de personnel;
12.000,20 EUR en frais de fonctionnement .

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : la convention 2020-03/2021 entre la Ville et le CPAS de Bruxelles porteur du projet 3.4 "URE CPAS" (Vu l'approbation de la 3ème modification de programme PDV 2017-2020 approuvés le 20/05/202, est adoptée.

Annexes :

[PDV 2017-2020 : convention 2020-03/2021 Ville et CPAS projet 3.4 URE CPAS FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)